0070017F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE LA SEGALIERE
161 VOIE D'AUBESSON
07110 LARGENTIERE
Tel : 0475391364

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/11/2025
Réuni le : 18/11/2025
Sous la présidence de : Stephanie Soloy
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

En application de l'article R421-20 6°d du code de l'éducation le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à passer les marchés à procédure adaptée (valeur estimée HT du besoin inférieure aux seuils européens mentionnés dans un avis en annexe du code de la commande publique conformément à l'article L2123-1 et R2123-1), dont l'incidence financière est annuelle et dans la limite des crédits ouverts au budget.

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Soloy
Prénom : Stephanie
Signé le : 19/11/2025 14:32:44

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.